

# **REGLEMENT 2023 « La STD Race » et « La Rando STD »**

## **Article 1 – Organisation**

L'association « Sur les traces de David » organise la « STD Race » le samedi 25 mars 2023 et la « Rando STD » le dimanche 26 mars 2023 dans la commune de VALHUON.

Cette association de loi 1901 a son siège social au 3 chemin du baillon, 62550 VALHUON.

L'association a été créée en hommage à notre ami David, qui était passionné par le Trail.

## **Article 2 : Présentation de l'événement**

- **25/03/2023 - La « STD Race »** est une compétition, un Trail nocturne chronométré de 17km dont le départ sera donné à 19h30.  
1 ravitaillement sur le parcours au km 10 et à l'arrivée. Soupe et Bière offertes à l'arrivée.
- **26/03/2023 - La « Rando STD »** est une manifestation sportive où l'accent est mis sur le côté convivial, familial, sans esprit de compétition. Ce n'est pas une course, il n'y a pas de chronométrage et elle ne donnera lieu à aucun classement.

Sur la « Rando STD », plusieurs rando à allure libre sont proposées :

- ✓ **Marche/Trail :**
  - 2 parcours de 10km et 15km.
  - 1 ravitaillement sur le parcours du 10km et 15km.
  - Tartiflette et bière pour tous à l'arrivée.
  - Départ libre entre 7h et 9h. Départ groupé à 8h30 pour les marcheurs et à 9h30 pour les Traileurs.
- ✓ **VTT :**
  - 4 parcours de 20km(1 ravito), 30km(1 ravito), 45km (2 ravitos) et 60km(3 ravitos).
  - Tartiflette et bière pour tous à l'arrivée.
  - Départ libre entre 7h et 9h. Départ groupé à 8h pour le 45km/60km et à 9h pour le 20km/30km

Les départs et arrivées se feront à la salle du RIETZ de VALHUON. Les différentes épreuves se dérouleront en une seule boucle sur un parcours nature avec quelques portions bitumées.

Les parcours seront balisés au sol et avec rubalise et panneaux.

Bike wash, DJ, structures gonflables(suivant météo), restauration rapide seront au rendez-vous !  
Par contre il n'y a pas de parc à vélo, ni de consignes.

## **Article 3 : Inscriptions et Tarifs**

**Inscriptions uniquement en ligne à partir du 02/12/2022 à 18h (pas d'inscription sur place)** sur le site : <https://www.surlestracesdedavid.fr/> jusqu'au mercredi 22 mars minuit dans la limite des places disponibles.

- **La « STD Race » :**
  - ✓ **Tarif = 15euros**
  - ✓ Lot STD offert à tous
  - ✓ Chronométrage à puces
  - ✓ 1 ravito sur le parcours et à l'arrivée. Soupe + bière offertes à l'arrivée.
  - ✓ Limité à 600 dossards
  - ✓ Ouvert aux catégories de juniors à masters (nés en 2005 et avant).
  - ✓ Ouvert à toutes les personnes licenciées ou non. Pour des raisons de sécurité, les fauteuils ne sont pas autorisés sur le parcours. Seules des joëlettes (en nombre limité) et avec l'accord de l'organisation, seront autorisées à participer avec un départ anticipé.

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les coureurs doivent fournir à l'organisation :

✓ =>pour les coureurs licenciés :

Copie de la licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime courir », délivrés par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

OU copie d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France(FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

=>pour les coureurs non licenciés :

Original ou copie d'un certificat médical avec la mention non contre-indication à la pratique de l' « Athlétisme en compétition » OU de « la course à pied en compétition » OU du « sport en compétition », datant de moins de un an à la date de la compétition.

➤ La « Rando STD » :

- ✓ **Tarif unique = 7euros.** Ce tarif donne droit à des lots du STD, ravitaillements sur les parcours, tartiflette et bière à l'arrivée.
- ✓ Limité à 500 places sur la Marche/Trail et 500 places sur le VTT
- ✓ Ouvert à tous. Les mineurs pourront participer sous la responsabilité d'un adulte.
- ✓ Certificat médical non nécessaire (ce n'est pas une compétition)

## Article 4 : Dossards

- Pour la « STD race » : Les dossards pourront être retirés le samedi 25 mars dès 15h dans la salle du Rietz de VALHUON sur présentation de la carte d'identité (ou copie) ou carte de retrait. Pour les personnes en litige, il faudra présenter la Licence ou la copie du certificat médical.

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les coureurs sans dossard seront arrêtés par l'organisation qui sera très vigilante sur ce point.

- Pour la « Rando STD » : Retrait soit le samedi 25 mars de 15h à 19h ou le dimanche 26 mars dès 7h sur présentation de la carte d'identité (ou copie) ou carte de retrait.

## Article 5 – Protection de l'environnement

- ✓ Chaque participant devra prendre son contenant pour le ravitaillement liquide. Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitos.
- ✓ Tout abandon de matériel, de déchets (gels, papiers etc..), en dehors des endroits prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif et l'interdiction de participer aux futures éditions.

## **Article 6 : Sécurité et Secours**

### ➤ **La « STD Race » :**

- ✓ **Lampe frontale et téléphone portable obligatoires.** Un numéro d'appel d'urgence sera indiqué sur le dossard. Des contrôles aléatoires seront fait au départ et sur le parcours. Un coureur pourra être mis hors course en cas de manquement.
- ✓ Un service médical sera présent pendant toute la durée de la manifestation. Les secouristes présents pourront déclarer hors-course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).
- ✓ Des commissaires assureront la sécurité sur le parcours aux intersections.
- ✓ Chaque participant est tenu de respecter le tracé du parcours, les passages privés, les consignes de sécurité et les règles de courtoisie.
- ✓ Les chiens sont interdits

### ➤ **La « Rando STD » :**

- ✓ **Téléphone portable obligatoire.** Un numéro d'appel d'urgence sera indiqué sur les plans donnés le jour J.
- ✓ **Respect du code de la route sur tous les circuits.**
- ✓ Le soleil se levant vers 7h40, chaque participant partant avant cet horaire devra être muni d'une lampe et vêtements réfléchissants.
- ✓ Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable pour contacter l'organisation en cas de problème. Pour les marcheurs/Traileurs : En agglomération et hors agglomération, s'ils existent, il faut emprunter les trottoirs et les accotements praticables, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche.
- ✓ Les chiens en laisse sont autorisés. Les poussettes sont interdites.

**Pour les VTTistes : Casque obligatoire.** Le Kit de dépannage crevaison est fortement recommandé.

## **Article 7 – Récompenses sur la « STD Race »**

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce fixée sur le dossard. Le classement est établi sur le temps officiel (au coup de pistolet).

La remise des prix se déroulera après le Trail dans la salle du RIETZ à VALHUON.

Seront récompensés :

- 3 premiers masculins et 3 premières féminines du scratch. Ainsi que le premier et première des catégories suivantes : JU – ES – SE – M0/M1 – M2/M3 – M4/M5 – M6/M7 – M8 et +.

**A noter que les récompenses ne sont pas cumulables**, un coureur récompensé au scratch ne pourra pas être récompensé par catégorie. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Si le 1<sup>er</sup> d'une catégorie n'est pas présent, nous récompenserons le 2<sup>e</sup>.

## **Article 8 : Assurance et Responsabilités**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite auprès de la société d'assurances ALLIANZ, sous le numéro de contrat 55879457. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours envers les organisateurs, quels que soient les dommages subis ou occasionnés. Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux de la course.

## **Article 9 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Article 10 : Annulation et rétractation**

Annulation de la manifestation, non-participation à la manifestation. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à une épreuve sportive, en cas d'annulation de celle-ci, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.  
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait, pour non-participation à l'épreuve.

## **Article 11 : Acceptation du règlement**

L'inscription à la « STD Race » ou la « Rando STD » vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.